

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1276 portant autorisation de tombola

n° 1276

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 août 1964

Numéro JO

n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro

1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le Lieutenant-Colonel Bonzon est autorisé, en tant que président du Comité des Fêtes de Bazeilles, à organiser une tombola composée de 10.000 billets à deux cents francs l'un, dont le produit sera exclusivement destiné à la Caisse de secours des Trôupes de Marine.